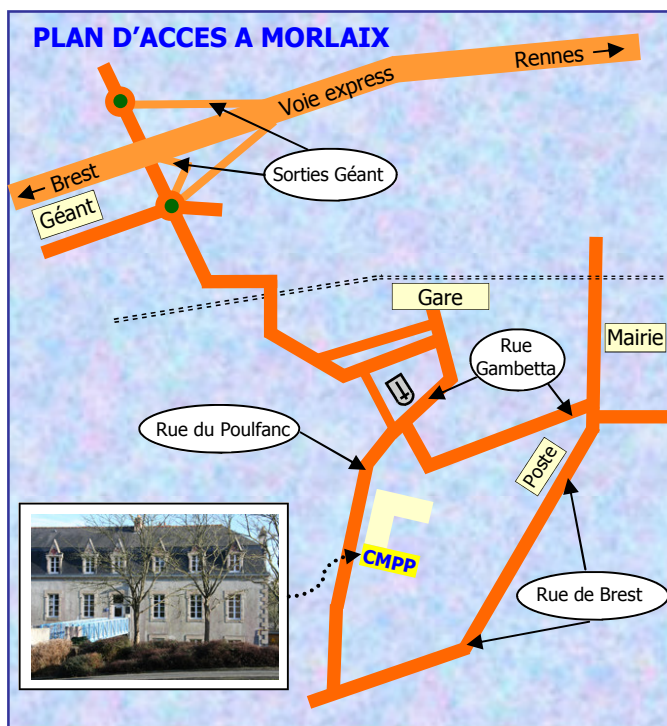


Le CMPP a passé convention avec les organismes d'assurance maladie.

Les soins dispensés sont pris en charge à 100% sur la base d'une tarification fixée par arrêté préfectoral et sont directement réglés par les organismes de sécurité sociale au CMPP, sans avance d'honoraires de la part des familles. Ce montant n'inclut pas les transports. Dans certains cas, conformément à la réglementation, les caisses d'assurance maladie peuvent indemniser ou rembourser les frais de transport en voiture particulière ou par transport collectif.

Comment venir au CMPP ?

Tous les services de secrétariat sont basés à Morlaix. La prise de rendez-vous peut se faire directement sur place ou en téléphonant au 02 98 88 18 62.



Centre Médico Psycho Pédagogique PAUL SERUSIER

14 Rue du Poulfanc
29 600 **MORLAIX**
Tél. : 02.98.88.18.62
Fax : 02.98.88.88.48
email : cmpp-morlaix@wanadoo.fr

Antennes :

**16 Rue Général de Gaulle
29400 LANDIVISIAU
02 98 68 49 93**

**Manoir de Keroulas
29250 SAINT POL DE LEON
02 98 69 12 75**

Le Centre Médico Psycho Pédagogique est un établissement agréé du secteur médico-social.

Notre équipe, soumise aux règles du secret médical, a une mission de :

Prévention Diagnostic Traitement

Nous intervenons à la demande des parents ou des services en charge des enfants qui consultent **de leur propre initiative ou conseillés par :**

- les enseignants
- les médecins et psychologues scolaires
- les médecins de famille
- les médecins spécialistes (pédiatres, psychiatres, O.R.L. ...)
- les orthophonistes et psychomotriciens exerçant en libéral
- les services sociaux et de P.M.I...

Nous recevons :

- des jeunes enfants de moins de 6 ans pour :
des troubles précoces ou des retards du développement, des difficultés psychoaffectives et relationnelles, des troubles de la communication et de l'adaptation sociale...
- des enfants d'âge moyen et des adolescents pour :
des difficultés psychoaffectives et/ou des difficultés d'apprentissage scolaire, des difficultés d'intégration sociale...

Le diagnostic Les premières consultations

Le premier rendez-vous au CMPP est une consultation médicale, éventuellement dans le cadre d'une consultation conjointe. A l'issue de cette consultation, des examens complémentaires (psychologique, orthophonique, psychomoteur, ergothérapeute) pourront être proposés.

Des consultations auprès de médecins spécialistes extérieurs à l'établissement peuvent aussi être intégrées à cette période d'évaluation : pédiatre, O.R.L, ophtalmologiste, neuropédiatre... Certaines de ces consultations ont lieu au CMPP quand des conventionnements existent avec les médecins concernés.

La proposition de soin

Les divers bilans donnent lieu à un travail de synthèse pluridisciplinaire sous la responsabilité de l'un des médecins de l'établissement. Un projet thérapeutique individualisé peut alors être proposé. Après acceptation de la part des parents ou représentants légaux, et de celle de l'enfant, et sous réserve de l'accord du Médecin conseil de l'organisme d'assurance maladie concerné, le traitement peut être envisagé.

Les traitements – les soins

Selon la décision prise, **diverses prises en charge thérapeutiques** peuvent être envisagées, individuelles ou en groupes. Elles seront conduites par :

- ▶ un / une psychologue clinicien(ne) (2 psychologues dans le cas de consultations conjointes)
- ▶ un / une orthophoniste
- ▶ un / une psychomotricien(ne)
- ▶ un / une ergothérapeute
- ▶ un médecin pédopsychiatre

Diverses prises en charge groupales, co-animées par 2 intervenants du CMPP, sont également proposées.

Une ou plusieurs prises en charge simultanées peuvent être proposées dès le début du traitement ou ultérieurement dans le cadre du projet thérapeutique et de son évolution.

En parallèle au projet thérapeutique s'adressant spécifiquement à l'enfant, des entretiens parentaux sont parfois proposés.

Les liens avec l'environnement

Avec l'accord des parents et celui de l'enfant, si le CMPP estime qu'il est en âge d'exprimer son consentement, des liens peuvent être établis, avec des intervenants extérieurs à l'établissement : médecin, enseignant, psychologue scolaire....

Tout échange se fait dans le respect du secret médical et dans un espace de confidentialité nécessaire à la démarche de soin.